

Compte rendu du Conseil Municipal
Réunion du 25 juillet 2014 à 18h en mairie

Convocation en date du 18 juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry PENTHIER, Maire de Lignerolles.

Présents : Mmes **COSTA Chantale, MICHEL Josiane, VAUZELLE Martine, MARAIS Michelle, REGERAT Sophie, COLAZZO Ginette, JOUANDANE Juliette**
Ms **VIALTAIX François, LESICKI André, MARAIS Eric, PENTHIER Thierry, AUTIN Francis, SIMONNET Jacques**

Absents : **HORMIERE Pierre – TINDILLERE Alain**

Secrétaire de séance : **COSTA Chantale**

Assistait : **MAILLARY Marie, Secrétaire de Mairie**

2014-07-35 Convention de partenariat avec le centre social de st Martinien pour l'accueil de loisirs

Rapporteur : Thierry PENTHIER

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat entre la commune de Lignerolles et le Centre Social de St Martinien pour la gestion de l'accueil de Loisirs périscolaire pour l'année 2014-2015. Il précise que l'accueil du mercredi matin a été ajouté à la convention suite à la réforme des nouveaux rythmes scolaires.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal par :

voix pour : 13

voix contre : 0

abstention : 0

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat annexée.

2014-07-36 Convention de mise à disposition du personnel communal au Centre Social de St Martinien pour l'accueil de Loisirs

Rapporteur : Monsieur PENTHIER Thierry

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition de l'agent communal, Mme MASFRAND pour l'accueil de Loisirs. Cette dernière a donné son accord, l'avis du Centre de Gestion de la FPT est en cours.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal par :

voix pour : 13

voix contre : 0

abstention : 0

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition annexée.

2014-07-37 Convention de mise à disposition des locaux de la Maison des Loisirs au Centre Social de St Martinien pour l'accueil de Loisirs

Rapporteur Monsieur PENTHIER Thierry

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de la Maison des Loisirs au Centre Social de St Martinien pour l'organisation de l'accueil de loisirs périscolaires.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal par :

voix pour : 13

voix contre : 0

abstention : 0

- *Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux annexée*

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra très rapidement de faire du tri dans la réserve de la Maison des Loisirs afin de préparer l'organisation des TAP (tri, ajout d'étagères ...)

Un rendez-vous sera pris avec Monsieur GUICHON, ancien adjoint des Bâtiments communaux pour connaître le fonctionnement du système de chauffage de la Maison des Loisirs.

2014-07-38 Modification du temps de travail de l'agent en charge de la restauration

Rapporteur : M. PENTHIER Thierry

Monsieur le Maire explique qu'après sa rencontre avec les agents de la commune, l'agent en charge du restaurant scolaire lui a indiqué qu'une partie de son travail était effectué chez elle et non pris en compte dans son temps de travail (élaboration des menus, préparation des commandes). D'autre part, en raison de l'augmentation des effectifs et la mise en place de 2 services, un temps supplémentaire pour ré-achalander les tables entre les 2 services est nécessaire. De ce fait, le temps de travail de l'agent en charge du restaurant scolaire qui est actuellement de 22h30 par semaine passerait à partir du 1^{er} septembre 2014 à 25 heures par semaine. Mme JACQUINET, titulaire à ce poste a donné son accord.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal par :

voix pour : 13

voix contre : 0

abstention : 0

- *Décide d'augmenter le poste d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe affecté au restaurant scolaire à 25h/hebdo à compter du 1^{er} septembre 2014*

2014-07-39 Prise en charge des frais kilométriques de l'agent en charge du restaurant scolaire

Rapporteur : PENTHIER Thierry

Monsieur le Maire explique que Mme JACQUINET, en charge du restaurant scolaire, effectue des trajets avec son véhicule personnel toutes les semaines scolaires pour les courses alimentaires nécessaires aux repas des enfants. Il convient donc de prendre en charge ses frais kilométriques.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal par :

voix pour : 13

voix contre : 0

abstention : 0

- *Autorise Monsieur le Maire à rembourser les frais kilométriques réalisés pour les achats nécessaires aux repas du restaurant scolaire.*

Il est précisé qu'une partie des denrées alimentaires est livrée à la cantine (fruits et légumes et surgelés), l'autre partie (viandes, farine, œufs, fromage, beurre, riz ...) est achetée à Intermarché par la cantinière. Ce système permet une gestion au plus près des offres promotionnelles et du nombre de repas journaliers à préparer.

2014-07-40 Tarifs des repas à la cantine

Rapporteur : PENTHIER Thierry

Comme chaque année, il est proposé d'augmenter les tarifs de la cantine de 2% compte tenu de l'augmentation des produits alimentaires.

Le service de restauration accueille une cinquantaine d'enfants répartis en 2 services.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal par :

voix pour : 13

voix contre : 0

abstention : 0

- *Fixe les tarifs du repas applicables au 01/09/2014 à*
- *tarif 1 : 1.99 € (QF < ou égale à 480 € + agents communaux)*
- *tarif 2 : 2.42 € (QF entre 481 et 700 €)*
- *tarif 3 : 2.65 € (QF entre 701 et 1 000 €)*
- *tarif 4 : 3.26 € (QF > à 1001 € ou sans justificatif de ressources + adultes)*

2014- 07-41 Tarif de l'accueil de Loisirs

Rapporteur : PENTHIER Thierry

Bien que la gestion du Centre de Loisirs périscolaires soit confiée au Centre Social de St Martinien, il revient à la collectivité de fixer les tarifs pour ce service.

Il est proposé de garder le tarif unique de 2 € par jour, y compris pour l'accueil du mercredi matin et d'augmenter la tranche horaire de 18h à 18h30 à 1€ au lieu de 0.80 € actuellement.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal par :

voix pour : 13

voix contre : 0

abstention : 0

- *décide de fixer le prix de la journée à 2 € par jour et par enfant et la demi-heure de 18h à 18h30 à 1 € à compter du 1^{er} septembre 2014.*

2014-07-42 Renouvellement du Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CAE)

Le contrat en CAE pour assurer une mission d'animation auprès des enfants de l'école pour 20h/hebdo arrive à son terme le 2 septembre 2014. Il est possible de le renouveler pour un an avec Madame LAFLEURIELLE Aurore.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal par :

voix pour : 13

voix contre : 0

abstention : 0

- *autorise Monsieur le Maire à signer un contrat en CAE pour assurer une mission d'animation auprès des enfants de l'école à compter du 3 septembre 2014, pour un an et pour 20h/hebdo.*

Il est précisé que pour l'instant il n'est pas possible pour la commune de proposer un emploi permanent.

2014-07-43 Décisions modificatives du Budget Principal

Rapporteur : PENTHIER Thierry

1- Monsieur le Maire indique que le FCTVA à percevoir cette année est de 24 744.75 €. Le budget prévoyait une recette de 19 000 €, d'où une différence à encaisser de 5 744 €.

D'autre part, les charges URSSAF ne sont pas suffisantes du fait que l'indemnité de Maire ajoutée à celle de Vice-Président de la CAM rendent celles-ci assujetties à l'URSSAF et que ces cotisations supplémentaires n'ont pas été prévues dans le budget.

Il est donc proposé les écritures comptables suivantes :

En section d'investissement	En section de fonctionnement
Recette	Dépense
c/10222 (FCTVA) : + 5 744 €	c/ 023 : - 5 744 €
c/ 021 : - 5 744 €	c/ 6451 (URSSAF) : + 5 744 €

2-Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que le Centre Social de St Martinien a émis une facture de 1 550.40 € au titre de la participation de la commune (0.70 € / enfant / heure de présence) pour les vacances des enfants au centre de Prémilhat pour l'année 2013. Cette somme correspond à la prise en charge de 13 enfants. Afin de régler cette dépense il convient de procéder à un transfert de crédit :

c/022 (dépenses imprévues) : - 1 600 €

c/ 6574 (sub assos) : + 1 600 €

3-Afin de prendre en compte les plus-values des travaux de réhabilitation de la cantine et de mise aux normes il convient de précéder à des transferts de crédits.

En effet, compte-tenu de l'augmentation des effectifs le piano de cuisson actuel ne répond plus aux besoins, un autre four (électrique) sera acheté pour 3000.55 € TTC.

D'autre part, l'ajout d'un appareil de chauffe génère des normes de sécurité incendie supplémentaires pour un total de 2 500 € TTC.

Les frais liés au suivi, contrôle et sécurité du chantier par la SOCOTEC seront réglés en investissement pour un montant de 2 175 €.

Il est proposé les transferts de crédits suivants :

Programme Voirie

c/ 2315 : - 8 300 €

Programme restaurant scolaire

c/ 2188 : + 3 500 €

c/ 2315 : + 2 500 €

c/ 2313 : + 2 300 €

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal par :

voix pour : 13

voix contre : 0

abstention : 0

- adopte les écritures ci-dessus

2014-07-44 Spectacles Semaine Bleue 2014

Rapporteur : PENTHIER Thierry

La ville de Montluçon propose, dans le cadre de la « Semaine bleue » un spectacle gratuit pour les retraités de la ville de Montluçon et des communes souhaitant conventionner.

La participation de la commune de Lignerolles serait de 8€ par place.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal par :

voix pour : 13

voix contre : 0

abstention : 0

- *autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la ville de Montluçon.*

2014-07-45 Rapport d'activités du foyer Logement des Coupances de Domérat

Rapporteur : PENTHIER Thierry

Il est donné lecture du rapport d'activité du foyer Logement des Coupances pour l'année 2013.

La participation de la commune est de 2 126 €, et reste inchangée pour 2014. Aucun résidant n'habite Lignerolles.

Le conseil municipal prend acte.

Informations

- TAP : une réunion avec les bénévoles est programmée mardi 29 juillet à 18h30 en mairie. La commission pour la mise en place des TAP est actuellement composée de Mme Messioux Annie, retraitée de l'EN, M. et Mme Verdier, fonctionnaires de l'EN, Mme Couleau Claire, retraitée de l'EN, M. Vergé Philippe, bénévole et Mme Julienne Josiane, bénévole.
- Un été dans mon village : les 30 et 31 août à Lignerolles. Le feu d'artifice n'ayant pu être tiré pour le 13 juillet en raison de mauvaises conditions climatiques, sera tiré le 30 août après le spectacle « Au cabaret d'la Pension ». La responsable de cette manifestation recherche quelques bénévoles.
- Festivités du 13 juillet : la manifestation inter-associations a rassemblé une quarantaine de bénévoles et 220 convives. Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal qui ont participé à cette soirée.

Séance levée à 19h30